Dans une réunion nouvelle ce soir, ils ont adopté un ordre du jour dans lequel ils déclarent que la section de Bègles désarme mais ne se rend pas et est prête à reprendre la lutte s'il est besoin.

Elle laisse au comité central de la fédération la responsabilité de cette décision. Le travail reprendra demain.

L'état du duc d'Orléans

Londres, 2 mai. — On mande de Madrid au *Standard* de ce matin :

« L'état du duc d'Orléans s'est amélioré ; la fièvre a disparu. La duchesse de Montpensier visite tous les jours le malade, qu'elle fera transporter au palais de Sant' Elmo, dès que les médecins le permettront.

» Le docteur Récamier a approuvé le traitement de ses confrères espagnols. »

Londres, 2 mai. — La comtesse de Paris, la princesse Hélène, le prince Ferdinand, la princesse Isabelle ont quitté Stowe ce matin pour se rendre à Londres.

Mme la comtesse de Paris arrivera demain soir à Paris et se rendra directement de la gare du Nord à la gare d'Orléans pour y prendre le train qui la conduira à Séville. Elle sera accompagnée par M. Aubry-Vitet.

La princesse Hélène de France et la princesse Isabelle partiront demain vendredi de Southampton pour Lisbonne et Séville; elles seront accompagnées par Mlle Appert et le marquis de Lasteyrie.

Le duc d'Aoste accompagnera les princesses jusqu'à Southampton et rentrera ensuite directement en Italie.

Ajoutons qu'en raison de l'accident survenu au duc d'Orléans, le mariage du duc d'Aoste et de la princesse Hélène de France est retardé de quelques semaines.

Séville, 2 mai. — La maladie du duc d'Orléans suit son cours normal.

Paris, 2 mai. — M. Dufeuille a reçu ce soir à onze heures la dépêche suivante :

« Séville, 2 mai, 10 heures soir. — Nuit bonne, oppression moindre, jambe faisant un peu souffrir a été mise ce matin dans appareil plâtre. »

Paris, 2 mai. — Le *Gaulois* reçoit d'un de ses amis actuellement à Séville des détails circonstanciés sur l'accident dont a été victime M. le duc d'Orléans :

» Après avoir fait le 24 avril, une très belle chasse, le prince fut moins heureux le jour suivant. Lorsqu'il vit que la journée était perdue, il se décida à revenir et apercevant un troupeau de taureaux, il s'amusa à les galoper selon l'expression en usage.

» Malheureusement son cheval était ferré et dans un mouvement trop brusque il manqua des quatre pieds, entraînant son cavalier, il se releva et retomba encore sur le côté.

» Le prince malgré une douleur très vive à la jambe ne perdit pas connaissance, put se relever à moitié et appeler les rabatteurs, leur criant : « J'ai la jambe cassée. »

» On accourut à *son secours*; mais le moindre mouvement était un supplice. On plaça le prince tant bien que mal sur un cheval qui portait les paniers à provisions, le corps assis dans un de ces paniers. Mais on n'avait pas fait trois kilomètres que, par suite du ballottement, les douleurs devinrent intolérables.

» Il fallut descendre le prince et le coucher sur des couvertures que les hommes portaient par les bords. Un exprès fut envoyé au bateau du prince l'*Oucarda*, qui en ramena un lit de camp sur lequel le duc d'Orléans put être transporté plus commodément. On arriva enfin au bateau et le lit de camp y fut déposé.

» Durant le trajet jusqu'à Séville, le prince s'évanouit à plusieurs reprises. Ce n'est qu'à 2 heures du matin que l'on pût déposer à terre le blessé. Deux médecins appelés en hâte réduisirent la fracture: mais, dans ce voyage, le prince avait pris froid et une pneumonie s'est déclarée.

» On s'est montré très ému à Séville de cet accident, car M. le duc d'Orléans y est très connu de tous et presque populaire. »

Les conditions de la paix entre la Chine et le Japon

Paris, 2 mai. — Le *Figaro* a interviewé le ministre du Japon à Paris.

Celui-ci lui a confirmé que les conditions imposées par le Japon à la Chine sont l'indépendance de la Corée, la cession de Formose et des Pescadores, le paiement d'une indemnité de 200 millions de taëls, une cession du territoire dans la presqu'île de Liao-Taoung, l'occupation de Weï-Haï-Wei, jusqu'au versement définit de l'indemnité, mais d'après ce diplomate, le Japon n'attacherait qu'une importance secondaire à la question territoriale.

Il a voulu surtout, en prenant des garanties, assurer le paiement de l'indemnité. Le point principal pour lui est l'indépendance de la Corée. Il estime que la Russie y est intéressée également.

Le ministre croit savoir que l'opinion au Japon n'est nullement exaspérée contre les Européens ; il ne doute pas d'ailleurs que les réclamations des puissances ne soient compatibles avec la dignité de son pays :

« Nous brouiller avec la France, a-t-il déclaré, avec la Russie et l'Allemagne, pourquoi ? Lutter contre elles ! Nous ne sommes pas si bêtes » (sic)

Le ministre est convaincu que dans quelques jours tout sera arrangé au mieux des intérêts de chacun.

Mme Félix Faure

Paris, 2 mai. — Ce matin à 11 heures, Mme et Mlle Faure, accompagnées de M. Le Gall, sont venues visiter l'exposition de costumes anciens, organisée à la galerie des Champs-Elysées par la chambre syndicale de la confection et de la couture et devant figurer à l'exposition d'Amsterdam.

Mme Faure a été reçue par MM. André Lebon, ministre du commerce, Ancelot, président de la chambre syndicale de la broderie, Félix, président de la chambre syndicale de la couture, Worth, président de la Société « La Couture », Brilenski, président de la mutualité maternelle, Goulet, président de la chambre syndicale de la passementerie.

Mme Faure, après sa visite, s'est rendue à l'exposition historique de la Révolution et de l'Empire installée dans le même local. M. le vicomte d'Harcourt lui a fait les honneurs de cette exposition.

A propos d'un pavillon

Le Cabinet est vivement attaqué par divers journaux, au sujet du pavillon aux couleurs allemandes qu'il confectionne à Brest pour le « Hoche », qui doit aller à Kiel. On affirme en effet que ce pavillon doit porter la date de « 1870 ».

Soldats empoisonnés

L'*Autorité* raconte les faits incroyables suivants :

« Dix-sept soldats viennent de mourir empoisonnés, à Vitré, par des conserves américaines.

» Ces conserves *datent de 1878. Elles avaient donc dix-sept ans.*

» Il faut dire qu'elles avaient été reconnues immangeables et nuisibles. Seulement, au lieu de les détruire, savez-vous ce que l'on fit ?

» On les enterra. Alors, il se passa une fois de plus ce fait inouï, monstrueux, dont l'administration de la guerre ne se lasse pas d'être victime.

» On exhuma les boîtes de conserves, on les badigeonna et de nouveau on les présenta à l'administration de la guerre qui, prise encore une fois au piège, les accepta.

» Et voilà comment 17 soldats viennent de mourir empoisonnés à l'hôpital de Vitré : 35 autres soldats y sont malades et probablement sont aussi empoisonnés. »

Mgr d'Hulst reçu par le Pape

Rome, 2 mai, 9 h. 50. — Mgr d'Hulst a été reçu hier par le Pape. Quelques journalistes ont essayé de l'interviewer, mais il s'est tenu sur une grande réserve. L'audience a duré une heure. En rentrant chez les Sulpiciens, où il est descendu, Mgr d'Hulst a tout de suite déclaré qu'il avait été émerveillé de la lucidité d'esprit de Léon XIII et il avait trouvé son état physique satisfaisant.

Le seul détail vrai, connu jusqu'à présent de cette audience, est que le pape a beaucoup laissé parler M. d'Hulst; on dit même qu'il l'a interrogé, mais qu'il s'est abstenu de laisser deviner sa pensée.

Quoi qu'il en soit, d'après les déclarations mêmes de Mgr d'Hulst, il ne faut pas s'attendre à ce que le pape encourage l'opposition au gouvernement de la République; tout au contraire.

Un évêque grec qui prie en public pour Léon XIII

Le lundi de Pâques, dit l'*Osservatore Romano*, la population grecque de Scio, île de la mer Egée, a fait la procession annuelle du Christ ressuscité.

Ayant appris que, cette année, le cortège devait parcourir le chemin où sont situées la résidence de l'évêque latin et la cathédrale latine, l'évêque catholique, Mgr Nicolosi, a fait sonner les cloches en signe de fête, au moment du passage de la procession.

L'archevêque grec, qui présidait la fonction sacrée, ému, fit arrêter la procession et prononça une courte prière pour l'union des deux Eglises, en faisant mention du Chef auguste de l'Eglise catholique, Léon XIII, et de l'évêque du lieu, Mgr Nicolosi.

Cette manifestation réciproque et publique de sympathie entre les deux Eglises fut chaudement approuvée par toute la population des deux rites.

L'affaire du Nicaragua

New-York, 2 mai. — Une dépêche de San-Juan-del-Sur annonce que deux envoyés spéciaux nicaraguayens arrivés à Corinto ont refusé de conférer avec le commandant du *Royal-Arthur*. Ils ont été expulsés de la ville. La situation reste critique.

Suspension de quatre journaux Japonais

New-York, 2 mai. — Le gouvernement japonais a défendu à la presse de publier des renseignements sur les événements qui se produisent actuellement au Japon et de s'abstenir de tout commentaire sur les mesures prises par le gouvernement.

Quatre grands journaux, parmi lesquels se trouve l'organe semi officiel *Nichi Nicht Chimboum*, ont été suspendus.

Les courses de Longchamps

Paris, 2 mai. — Prix de l'Arc de Triomphe: 1er, Œillet; 2e, Moissonneur; 3e, Archibald. — Prix d'Avril: 1er, Abordage; 2e, Confetti; 3e, Le Borda. — Prix Fould: 1er, Merlin; 2e, Rosroës; 3e, Maugiron. — Prix de Bagatelle: 1er, Northstar; 2e, Lancier; 3e, Rio Tinto. — Prix la Rochelle Triennal: 1er, Joaney; 2e, Le Justicier; 3e, Duguesclin. — Prix de Marly: 1er, Red Fire; 2e, Calvados; 3e, Frehel.

LA VIEILLE CHANSON

Le patronage de Gustave Nadaud. — La fin de l'Eden-Concert. — Le portrait du chansonnier roubaisien. — Ainsi va le monde... La Mode.

Paris, 30 avril. — La mode est à la vieille chanson. Dans les salons parisiens, les romances d'autrefois font fureur. Les diseurs qui savent détailler ces pages vieillottes — et charmantes — M. Cooper, Mlle Auguez, Mme Amel, sont, à cette heure, plus fêtés que tels artistes célèbres de nos grandes scènes lyriques. Et personne ne se souvient que tout ce mouvement est parti de l'Eden-Concert, — qui vient de sombrer en pleine prospérité. Ainsi va le monde...

* *

Nous l'aimions cette petite salle du boulevard Sébastopol, d'abord parce que nous y voyions le portrait de Gustave Nadaud, et ensuite parce que nous gardions un souvenir attendri de la représentation qui fut consacrée aux œuvres du grand chansonnier, quelque temps après sa mort. Son buste fut couronné ce soir-là... Ceux de nos concitoyens — et ils étaient nombreux—qui assistèrent à cette soirée ne l'ont certainement pas oubliée.

Et puis, tous ceux que choquent ou qu'effarouchent les productions modernes, toujours compliquées quand elles ne sont pas scabreuses, tous ceux qui ont conservé quelques traditions, savaient gré à l'Eden d'avoir restauré la vraie chanson populaire. Le public qui assistait aux « *vendredis classiques* » *se composait d'amateurs*, de dilettantes et aussi d'habitants du quartier — braves gens qui s'amusaient franchement, — et qui parfois essuyaient une larme — quand ils entendaient un des airs touchants qui avaient bercé leur enfance. Il semblait que ces vieux motifs, si gracieux dans leur simplicité naïve, eussent réveillé, dans leur mémoire, des résonnances assoupies...

Aussi bien, y avait-il là des artistes de premier ordre. Peu de chanteurs ont dit aussi bien que Villé cette mélancolique *Valse des Adieux*, qui est une des perles de l'écrin de Nadaud.

Hélas! un beau jour, l'Eden a dû fermer ses portes. Il se trouvait à fin de bail. L'emplacement qu'il occupe a été acheté par un « Bonheur des dames » quelconque. Baillet, un des chansonniers attitrés de la maison, a écrit à ce sujet de fort jolis vers :

Adieu, nos murs dorés, notre charmante scène
Où brillèrent des noms admirés au concert :
Les Arnaud, les Polin, les Yvette Guilbert,
Notre chère Duparc, élégante et câline ;
La scène, où, presqu'enfant, a grandi Micheline
Où Plessis fit gronder sa voix et ses tambours,
Combien d'autres !... Combien qu'on applaudit toujours !
Où trouvera-t-elle un refuge, la vieille chanson ?.....

DES ROBLEDS.

Situation météorologique. — Roubaix 3 mai. — Hauteur barométrique : 768 Température
A 7 heures du matin 8 degrés au-dessus de zéro.
A 1 — du soir 9 — au-dessus de zéro.
A 4 — — 9 — au-dessus de zéro.

HUILE DU CONGO régénère la sève et la force des cheveux.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Mutualité. — Il a été plusieurs fois parlé dans ce journal de la société récemment fondée sous le titre des « *Prévoyants de l'industrie et du commerce roubaisiens* » pour la constitution d'une Caisse de retraites. Voici la nouvelle et très intéressante communication que nous adresse le président de cette société :

Roubaix, le 1er mai 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

« J'avais le plaisir de vous annoncer dernièrement deux dons importants reçus pour la société de retraites « Les Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens. »

» *Aujourd'hui*, MM. Dormeuil frères, de Paris, qu'un de nos bienfaiteurs a eu la bonne pensée d'initier au but poursuivi, me font annoncer un don de trois mille francs, en mémoire de leur oncle, M. Alfred Dormeuil, décédé à Paris, en décembre 1894.

» Si je viens de nouveau recourir à l'obligeante publicité de votre journal, ce n'est pas pour ajouter à la réputation de grande générosité qui est de tradition dans la famille Dormeuil, mais c'est avec l'espoir d'amener à nous les braves ouvriers, dont nous voulons améliorer le sort en élevant par la puissance de la mutualité une véritable digue contre la misère et les épreuves si fréquentes, lorsque la vieillesse arrive.

» Nos membres bienfaiteurs seront d'autant plus nombreux que les membres participants apporteront leur *adhésion*.

» Soyez notre avocat, Monsieur le Directeur, et agréez, avec nos remerciements, mes salutations bien empressées.

» ÉDOUARD DUQUENNE, *Président*,
» 90, rue des Longues-Haies.»

MM. Dormeuil frères sont en rapports suivis d'affaires avec Roubaix, et ils ont voulu montrer l'intérêt qu'ils portent à une institution d'une grande portée sociale pour les employés et les ouvriers de notre fabrique. Ils accomplissent, certes, en cela un acte de louable générosité, mais ils montrent aussi qu'ils ont le sentiment très noble, très élevé et très juste de la solidarité qui doit unir le négoce, le commerce à l'industrie.

Si les industriels faisant travailler un certain nombre d'ouvriers ont envers ceux-ci des devoirs étroits, les négociants qui s'enrichissent en vendant les produits d'une industrie ou bien en lui fournissant des matières quelconques ne sauraient non plus se désintéresser du sort du producteur salarié, de celui dont le travail leur fournit le premier élément de leur fortune.

Et si quelque chose peut nous aider à sortir de notre mauvaise situation sociale, c'est précisément l'idée de plus en plus nette que nous nous ferons de nos devoirs les uns envers les autres. Il y a encore là dessus des obscurcissements dans beaucoup d'esprits — obscurcissements venus d'une notion fausse et exagérée de l'individualisme.

Les intelligents fondateurs des *Prévoyants de l'Industrie* ont bien compris que l'individualisme est l'ennemi à combattre. Ils se sont dit que c'est par la mutualité largement comprise, grandement appliquée que les employés, les ouvriers, les petits marchands doivent garantir leur vieillesse contre la misère. Combien ils ont raison et combien nous voudrions voir l'idée mutuelliste s'étendre davantage. Il n'en est pas de plus vraie et de plus féconde. Nous n'en connaissons pas non plus de plus efficace pour combattre dans l'esprit populaire les inepties et les mensonges du collectivisme d'Etat.

C'est par la mutualité que le petit commerce pourra, quand il le voudra, lutter à armes égales et parfois supérieures contre les coopératives ou les grands magasins.

C'est par la mutualité que ceux qui gagnent leur pain au jour le jour peuvent arriver à l'aisance et à la propriété.

C'est par elle qu'ils peuvent assurer leur indépendance et se prémunir et prémunir leurs familles contre les conséquences matérielles de la maladie, du chômage, de la mort.

Par la mutualité les détenteurs du capital peuvent plus aisément remplir la mission de répartiteurs que leur fortune leur impose. L'aumône distribuée au jour le jour est souvent nécessaire et toujours méritoire; mais l'argent donné à des institutions ayant un but d'utilité sociale est surtout bien placé. Il satisfait davantage à la *justice*, il respecte mieux l'indépendance, la dignité de celui qui ne possède pas et réduit d'autant la part de l'aumône dans l'avenir.

Aussi avons-nous salué avec joie l'essai tenté par la société nouvelle dont M. Ed. Duquenne est le président.

La Mutualité étendue, généralisée, peut devenir, si nous savons le vouloir, un merveilleux instrument de pacification sociale.

A. R.

Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne. — Le Bureau du Conseil Syndical, dans sa réunion du 29 avril, a donné son approbation à la motion du Bureau central de la Société de Secours mutuels Saint-Joseph proposant de distribuer un secours aux veuves nécessiteuses des sociétaires décédés et aux sociétaires dans le besoin, empêchés de travailler par l'âge ou les infirmités.

Les propositions pour cette distribution faites par les Conseils d'usine ont été ratifiées, et des secours, variant de 10 à 20 francs, seront par suite remis aux familles qui ont été l'objet de ces propositions.

Réunion du Conseil Municipal. — Le Conseil municipal se réunira vendredi, 10 mai, à 8 heures du soir, pour l'ouverture de la session ordinaire de mai.

Le 1er Mai. — Voici les primes qui ont été accordées pour les illuminations à l'occasion du 1er mai :

1re prime : La coopérative « La Paix » ; 2e prime : M. Jules Roussel, cabaretier, rue Pierre-de-Roubaix ; 3e prime : Le groupe l' « Union collectiviste révolutionnaire » chez M. Henri Carrette, maire, rue de l'Alma ; 4e prime : M. Marissal, cabaretier, « Au Palais », rue du Pile ; 5me prix : M. Jules Delettré, conseiller municipal, cabaretier, rue Decrême ; 6e prime: M. Désiré Wichart, conseiller municipal, cabaretier, rue de Lannoy ; 7e prime : M. J-Bte Wilfart, conseiller municipal, cabaretier, Grande-Rue ; 8e prime : M. Charles Nys, conseiller municipal, cabaretier, rue d'Arbo; 9e prime : Désiré Penant, conseiller municipal, cabaretier, rue de l'Epeule ; et 10e prime: M. Aimé Morel, rue de Bouvines.

— Jeudi, à midi, a eu lieu, à l'Hôtel-de-ville, le tirage au sort de la prime de 30 francs, affectée aux sociétés musicales. Cette prime a été accordée à la fanfare de « Beaurepaire ».

* *

Les cinq brigades de gendarmerie venues à Roubaix à l'occasion du 1er mai ont quitté notre ville jeudi après-midi.

Les suites de la manifestation du 1er Mai. — Un incident à la gare. — On sait que M. Duc-Quercy est venu à Roubaix, mercredi, et qu'il a prononcé un discours sur le perron de l'Hôtel-de-Ville.

M. Duc-Quercy, qui était retourné à Lille après la manifestation de l'Hôtel-de-Ville, est revenu à Roubaix, jeudi à 3 heures de l'après-midi. Il était accompagné de M. Emile Moreau, ex-député de Roubaix. M. Duc-Quercy est descendu chez M. Henri Carrette, rue de l'Alma, puis, accompagné de ce dernier s'est rendu à la gare, pour reprendre le train de trois heures 38.

Quelques personnes présentes, prenant M. Duc-Quercy pour M. Jules Guesde, l'ont interpellé, et traité de « pouilleux. » Puis un peigne lui a été offert.

M. Duc-Quercy, très surexcité, a qualifié de lâches ceux qui le traitaient ainsi.

L'incident n'a pas eu d'autre suite.

Cependant le Maire de Roubaix, après enquête, a acquis la certitude que M. Duc-Quercy avait été insulté par des habitants de Tourcoing.

M. Duc-Quercy n'est reparti pour Lille que par le train suivant, à 3 heures 58.

La Société d'Emulation se réunira le vendredi 3 avril, à 8 heures du soir ; voici l'ordre du jour :

1° Installation du bureau ; 2° Présentation de nouveaux membres ; 3° De la mortalité à Roubaix, suite, par M. le Dr Alex. Faidherbe ; 4 Les égards de la manufacture de Roubaix, brève histoire du corps de métier et de ses luttes, par M. Th. Leuridan père ; 5° Des colorants dits d'alizarine, par M. l'abbé Vassart ; 6° Communications diverses.

Le monument de Gustave Nadaud. — Le comité Nadaud se réunira aujourd'hui vendredi, à 3 heures de l'après-midi, au rond-point de l'entrée du parc de Barbieux, pour arrêter définitivement, et de concert avec la municipalité, l'emplacement du monument Nadaud.

Une adresse à M. l'abbé Lesage. — On lit dans un journal de Paris :

« Le groupe de la *Jeunesse catholique de Marseille* envoie une adresse à M. l'abbé Lesage, curé de St-Joseph de Roubaix, dont on connait la courageuse attitude, à propos du grotesque arrêté du maire socialiste, et le félicite d'avoir rappelé aux catholiques qu'ils doivent réclamer tous les droits de citoyens français. »

Une messe pour le repos de l'âme du maréchal Canrobert. — La Société des Anciens combattants de Crimée, ayant, dans sa dernière assemblée, décidé de faire dire une messe, à midi, à l'église Saint-Martin, le dimanche 5 mai, pour le repos de l'âme du maréchal Canrobert, leur ancien général en chef en Crimée, invite les membres honoraires de cette société et toutes les sociétés d'anciens militaires à assister à cette cérémonie avec leurs drapeaux.

La musique la *Concordia* prêtera son concours à cette solennité. Tous les Anciens Combattants de Crimée qui ne font pas encore partie de la société sont invités à se réunir au siège de la société, Café Delmotte, rue du Collège, au *Sans-Souci*, à 11 heures du matin, porteurs de leur médaille, pour accompagner leurs anciens frères d'armes au cortège et à la cérémonie.

La mission du Sacré-Cœur, dont l'ouverture a eu lieu dimanche dernier, se poursuit avec un succès chaque jour grandissant. Les missionnaires déploient un zèle dont les effets se font puissamment sentir sur leurs auditeurs, aussi nombreux que l'enceinte de l'église le permet. Dans l'auditoire, le nombre des hommes est chaque jour plus considérable. Le chœur, qui leur est réservé, est chaque soir bondé et beaucoup sont disséminés dans l'assistance.

Le plus profond recueillement ne cesse de régner pendant les exercices ; les chants sont exécutés avec ensemble, avec foi et beaucoup d'entrain ; tout enfin est de nature à faire augurer les meilleurs résultats.

Jeudi matin a eu lieu la touchante cérémonie de la bénédiction des enfants qui y assistaient en grand nombre et dont les innocentes prières ne peuvent manquer d'attirer sur la mission les plus abondantes faveurs du Ciel.

Aujourd'hui, premier vendredi du mois, aura lieu, avec une solennité particulière, la consécration du Sacré-Cœur auquel la paroisse est spécialement vouée.

La journée de dimanche prochain sera consacrée à la communion générale des femmes et des jeunes filles et celle du dimanche suivant à la communion générale des hommes et des jeunes gens, pour lesquels des exercices spéciaux auront lieu pendant la semaine prochaine.

Le concours hippique de Roubaix. — Les engagements pour le concours hippique qui aura lieu les 5 et 6 mai sont clos dès à présent, et le nombre en est doublé, comparativement à ceux des années précédentes.

La journée du dimanche 5 s'ouvrira à 2 heures 1[2 très précises, par le concours de chevaux de selle, qui compte une quinzaine d'engagements.

Le prix du Club pour chevaux sauteurs montés exclusivement par des officiers comprend plus de vingt engagements.

Les régiments des 19e chasseurs de Lille et Hesdin ; 21e Dragons de St-Omer et Aire ; 4e Cuirassiers de Cambrai ; 22e Dragons à Sedan, seront représentés par les meilleurs cavaliers dont les chevaux sont spécialement préparés, en vue de ce concours.

Les concours des chevaux attelés en paire promet d'être très brillant.

Le prix des Dames pour chevaux sauteurs montés par des gentlemen réunira tous les meilleurs chevaux dressés à cet effet.

La journée du lundi 6 mai, à 2 heures 1[2 précises, ne manquera pas d'intérêt. Les obstacles, dans les prix de « la Coupe, » « de la Commission » et « des Veneurs, » seront très différents les uns des autres, dans ce dernier de grands obstacles de chasse et un « parc à moutons » précèderont la rivière.

Le programme donnera le plan de chaque épreuve, d'obstacles avec une légende indiquant la hauteur et la nature des obstacles à franchir.

Les examens de coupe et de couture ont eu lieu lundi. Voici les résultats pour le cours de coupe de la rue de Naples dirigé par Mlle Besin.

6 élèves présentées, 6 reçues : ce sont Mlles Diou Joséphine, Godefrin Julia, Vanderaghe Malvina, Duflot Maria et Boulemont Eugénie.

Le classement, en 1895, des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée. — La commission instituée, en exécution de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août 1877, pour procéder, en 1895, au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira, à Roubaix, le 28 mai, à 2 heures du soir, et les 29, 30, et 31 mai, les 1er, 4, 5 et 6 juin, à 7 heures du matin, sur le boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome.

En conséquence, tous les propriétaires sont prévenus qu'ils devront présenter à la Commission, lesdits jours et heures, les chevaux, juments, mulets et mules ayant l'âge minimum fixé par la loi (six ans pour les chevaux et juments, quatre ans pour les mulets et mules).

Il est indispensable que les animaux soient réunis exactement à l'heure indiquée au lieu où doit se faire le classement, de façon que la Commission puisse commencer à fonctionner dès son arrivée.

Les seuls animaux dispensés de la présentation sont :

1° Les juments en état de gestation constatée par des certificats de saillie revêtus du visa du maire et appuyés de l'affirmation de deux témoins, et les juments suitées d'un poulain ou notoirement reconnues comme consacrées spécialement à la reproduction. Cette dernière condition ne sera admise que sur le témoignage de deux propriétaires possédant des chevaux, juments, mulets ou mules compris dans le classement.

2° Les animaux qui ont été réformés lors des classements antérieurs, en raison de tares, de mauvaise conformation, de vieillesse et d'usure ou de vices qui les rendent impropres au service de l'armée ;

Les chevaux ajournés pour défaut de taille, seront présentés jusqu'à l'âge de 8 ans et les mulets jusqu'à l'âge de 6 ans. Si à cet âge les animaax n'ont pas atteint la taille fixée, ils seront réformés.

Tous les animaux réformés, refusés conditionnellement ou ajournés pour défaut de taille ont, d'ailleurs, été indiqués comme tels par les officiers présidents des commissions de classement ayant fonctionné antérieurement; sur les registres de déclaration ou listes de recensement du mois de janvier qui a précédé chacun de ces classements.

Les propriétaires qui présenteraient en faisant sciemment de fausses déclarations, des animaux déjà *refusés définitivement ou réformés* antérieurement, aux lieu et place d'autres animaux aptes au service, pourront être déférés aux tribunaux, conformément à l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, et condamnés à une amende de 50 à 2,000 francs.

Le président de la commission peut, à cet effet, requérir la gendarmerie de dresser procès-verbal.

Le maire de la commune, ou son suppléant légal, est tenu d'assister aux opérations et de fournir à la commission tous les renseignements qui lui sont demandés, et notamment les tableaux de classement (modèle n° 2) établis en 1892, 1893 et 1894, les registres de déclaration des chevaux (modèle A) et les listes de recensement (modèle B) dressées pour 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895.

Le secrétaire de la mairie doit être également présent aux opérations du classement et aider la commission dans toutes les recherches à faire sur les registres et les listes dressées par les soins de la municipalité ; toutefois il ne devra, dans aucun cas, être chargé d'un travail d'écriture, ce soin incombant exclusivement au secrétaire militaire.

Les chevaux, juments et mulets ne font l'objet d'aucune estimation ; ils sont seulement classés par catégorie.

Au moyen de la liste de recensement établie par ordre alphabétique, le Président de la Commission appelle successivement les propriétaires. Chacun d'eux présente sans interruption tous les animaux qui lui appartiennent. Les décisions de la Commission sont consignées tant sur les tableaux (modèle n° 2) que sur la liste de recensement (modèle B) pour tous les animaux sans exception.

Ces décisions sont indiquées, séance tenante, aux propriétaires par le président de la commission pour chaque animal classé, ajourné ou réformé.

En ce qui concerne les animaux classés, le président fait connaître au propriétaire la catégorie dans laquelle l'animal est inscrit.

Pour les animaux ajournés, il indique aux propriétaires si c'est pour défaut de taille ou pour manque d'état.

Enfin il invite les propriétaires d'animaux réformés à se faire délivrer, dans un délai qui ne doit pas dépasser un mois, par la mairie, conformément à l'article 83 du décret du 2 août 1877, un certificat (modèle n° 11), constatant la décision de la commission.

Il les informe, d'ailleurs, que ces animaux ne doivent plus être présentés à l'avenir aux commissions de classement.

Le certificat de réforme ainsi obtenu est présenté au recensement suivant, à la mairie du lieu où se trouve le cheval avec une attestation par écrit de deux propriétaires ou patentables voisins ou d'un vétérinaire constatant que le cheval ou mulet réformé n'a pas été changé.

La grève de tisserands du boulevard Gambetta. — La grève des tisserands de l'établissement de M. Cattelain, fabricant, boulevard Gambetta, continue. Une délégation s'est présentée, jeudi matin, chez M. Cattelain, mais l'entrevue n'a pas abouti. Les délégués se sont alors rendus à l'Hôtel-de-Ville, où ils ont été reçus par M. Henri Carrette, maire de Roubaix, qui, sur leur demande, les a autorisés à faire une quête, en ville, au profit des grévistes.

Une nouvelle grève de tisserands. — Les cent vingt tisserands occupés chez MM. Alphonse Vernier et fils, fabricants, rue du Pays, qui ont chômé le 1er mai, avaient repris le travail, jeudi, à la première heure, mais, après le déjeuner de huit heures, il se sont mis en grève.

Ces ouvriers protestestent contre deux de leurs camarades, âgés de 60 ans, qui ont cru devoir travailler le 1er mai, et demandent leur renvoi. Tel est le motif de cette grève.

Une réunion partielle a eu lieu dans la matinée au local « La Paix », où la reprise du travail a été votée pour vendredi matin.

Une descente du parquet. — M. Vitry, juge d'instruction, accompagné de M. Plancq, greffier, est descendu, jeudi matin, à Roubaix, par le train de 8 heures 20.

Le magistrat s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, où deux gendarmes avaient déjà conduit Augustin Speybrouck, journalier, âgé de 49 ans, qui, on se le rappelle a, il y a huit jours, commis un acte inqualifiable en son domicile, rue de la Lys, cour Planquart, sur la personne de sa mère, âgée de 73 ans, qui habite rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or.

M, le juge d'instruction a interrogé plusieurs personnes, entre autres la victime, qui a été confrontée avec son fils. Ce dernier a reconnu les faits qui lui étaient reprochés.

Le parquet et le prisonnier sont retournés pour Lille vers six heures.

Un accident dans une usine, rue du Grand-Chemin. — Un bien pénible accident a eu lieu jeudi matin, vers 7 heures, dans l'établissement de M. Ernoult-Bayart, apprêteur rue du Grand-Chemin. Un ouvrier, Henri Beels, âgé de 35 ans, a eu le bras gauche pris entre les rouleaux de son métier. Il a été fortement contusionné.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Lepers, le blessé a été reconduit à son domicile, rue Bernard, cour Bernard.

Le « Journal de Roubaix » a publié un *portfolio*, « un voyage à travers la République d'Amérique, » paraissant hebdomadairement pendant 20 semaines; chaque fascicule contient 16 magnifiques photogravures, faisant en tout 320 gravures. Texte descriptif très intéressant et introduction par le célèbre écrivain et voyageur français Paul Bourget.

Le demander à tous les porteurs du *Journal de Roubaix* et à la librairie. Prix, 0,60, par poste, 0,75.
En vente le numéro 3. 92237.

Un accident, rue Saint-Antoine. — Un ouvrier mécanicien, Auguste Versmeche, passait, jeudi, vers dix heures du matin, rue St-Antoine, portant une barre de fer sur l'épaule. Arrivé vis-à-vis de la rue du Fort, il fit un faux pas et tomba; dans sa chute, M. Versmeche s'est foulé le pied et luxé le genou. Relevé par des passants, le blessé a reçu des soins dans une maison voisine; il a dû être reconduit en voiture à son domicile, rue des Longues-Haies prolongée.

Menus faits. — Une journalière, âgée de 30 ans, Marie Steylaert, sans domicile fixe, a été arrêtée jeudi matin rue Monge, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion.

— La police a procédé, mercredi matin, à l'arrestation d'un tisserand, Jules Luc, âgé de 29 ans, rue des Lignes, qui, étant ivre, parcourait la rue du Vieil-Abreuvoir, dans une attitude indécente.

— Louis Delaisse, fossoyeur, qui habite le quartier des Trois-Ponts, a été arrêté, jeudi après-midi, vers cinq heures, au cimetière, pour injures envers le conservateur et l'agent de service.

Perruche perdue. — La personne qui aurait attrapé, dans la journée de mercredi ou de jeudi une perruche, est invité à la remettre à M. Broigne, commissaire de police, rue des Arts, contre récompense.

Croix. — *A propos du 1er mai. — Une réponse de M. le Maire à la lettre de M. Desbarbieux.* — M. Pluquet, maire de Croix, nous adresse la lettre suivante :

« Croix, le 2 mai 1895.

» *Monsieur le Rédacteur en Chef du « Journal de Roubaix. »*

» Pour faire suite à la note parue dans votre numéro d'hier, après la lettre adressée par le citoyen Desbarbieux, au nom et par ordre du Parti Ouvrier, à l'administration municipale de Croix, je vous prie de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro la délibération ci-après, prise le 29 juin 1894 par le Conseil municipal de Croix, à l'*unanimité*:

» Etaient présents : MM. Pluquet, Ségard, Florin, Couturier, Castel, Wallez, Mulliez, G. Desrumaux, Vignoble, Delahaye, Mulliez, F. Caen, Lepers, Carlier, Sorel, Degrelle, Delvoye, Lenoir, Lefebvre, Catteau, Guibal, Lamblin, Selosse et Goblet.

« M. le Maire fait donner lecture d'une lettre qui lui a été adressée le 26 avril dernier, par le sieur Emile Boucher, qui l'informait qu'une délégation des différents groupes du Parti Ouvrier de Croix se rendrait à la mairie le mardi 1er mai, à 12 heures précises, pour être reçue par l'administration municipale.

» Que celle-ci, bien avant la réception de cette lettre, ayant disposé de son temps pour affaire concernant l'intérêt public, il avait été convenu le dimanche 29 avril avec le sieur Desbarbieux, conseiller d'arrondissement, que les délégués des groupes ouvriers se présenteraient à la Mairie le 1er mai de 9 à 10 heures du matin.

» Qu'à la suite des deux réunions qui ont eu lieu le même dimanche dans la soirée, chez Prouvost et chez Marissal, dans lesquelles on a adopté quand même l'heure de midi, M. le Maire a écrit le 30 avril au sieur Desbarbieux, pour le prier de lui faire connaître définitivement s'il était disposé à donner suite aux ordres du jour votés la veille et adoptant l'heure de midi.

» Qu'en réponse, le sieur Desbarbieux lui a fait parvenir la lettre littéralement transcrite ci-après :

» Croix, le 30 avril 1894.

» Monsieur le Maire,

» Contrairement à ce qu'il avait décider entre nous il avait été dis de 9 à 10 heures comme vous m'en faite l'observation comme M. le Maire je ne suis pas le parti ouvrier dans son entier et que la masse a décidé de se rendre à midi pour y déposer nos desideratas; nous croyons, Monsieur le Maire, que vous nous receverez à cette heure, *à seul fin d'éviter que les choses se passent pire que vous ne le voudreriez*.

» Espérant, Monsieur le Maire, que vous nous recevrez à midi comme la classe ouvrière vous le demande, veuillez agréer, etc. ..»

» Que sur cette réponse, qui contenait une menace non déguisée et après conférence avec Monsieur le Préfet, des gendarmes ont été envoyés dans cette commune pour assurer le maintien de l'ordre.

» Qu'il est dû, de ce chef, une somme de *147 fr. 25*.

» *Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire*, à l'unanimité des membres présents, vote le crédit de 147 fr.25 qui sera payé au moyen d'un prélèvement sur les fonds disponibles de l'exercice courant. »

« Voilà comment le citoyen Desbarbieux cherche à faire retomber sur d'autres des responsabilités qui lui incombent entièrement.

» D'autres détails suivront.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée. » *Le Maire de Croix*,
» L. PLUQUET. »

— Dans notre compte-rendu de la fête socialiste du 1er mai, une erreur d'impression nous a fait dire que « toutes les usines de Croix, sauf celle des Produits chimiques, ont *fonctionné*. »

Toutes les usines ont chômé, au contraire, à part celle des Produits chimiques.

— *Un accident de voiture.* — Mme Romel, âgée de 71 ans, demeurant au chemin des Ogiers, à Croix, a été, jeudi matin, victime d'un pénible accident. Mme Romel, était appuyée sur la porte de son domicile, quand vint à passer la voiture de M. Malfait, marchand de paille, à Croix. Le cheval effrayé par le bruit d'un train qui passait, fit un bond, et Mme Romel a eu la main gauche écrasée entre la voiture et le mur. Elle a reçu les soins de M. le docteur Morival.

Lys-lez-Lannoy. — *Avis aux contribuables.* — M. Faucon, percepteur des contributions directes, se tiendra, mardi 6 mai 1895, à la mairie de Lys-lez-Lannoy, à partir de 2 heures du soir, a la disposition des contribuables, pour opérer la mutation des propriétés bâties et non bâties. Les intéressés devront être munis des titres constatant les mutations.

Communications

LA COMMISSION de la société des sous-officiers français invite tous les sociétaires à se rendre au local, rue du Collège, hôtel du Grand Cerf, dimanche prochain 5 mai, à 10 heures 1[2 du matin, pour assister à la messe que les Combattants de Crimée feront célébrer à l'église Saint-Martin en l'honneur du maréchal Canrobert. Le port de l'insigne est de rigueur.

« LA FRATERNELLE ». — La commission administrative de la Fraternelle, société d'anciens militaires, invite tous ses membres à se rendre au local, rue des Arts, dimanche 5 mai à 10 h. 1[2, afin de se rendre en corps, au local des Médailles de Crimée, et d'assister à la messe que fait célébrer ladite société pour le repos de l'âme de M. le maréchal Canrobert, leur général en Crimée.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE du Club symphonique roubaisien, dans sa séance du 27 avril 1895, a décidé, pour la facilité de ses sociétaires, de faire ses répétitions le dimanche à partir du 5 mai prochain, à 12 heures du matin. Les cours de solfège et d'instrument se feront avant midi, au siège de la société, chez M. Adolphe Leclercq, rue de la Vigne 70.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780—39628

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,30** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue de la Chaussée, 3.
Rue de l'Industrie, 2;	Rue Decrême, 37.
Rue Pierre-de-Roubaix, 159;	Rue Turgot, 68;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Place de la Gare, 112;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	Grande-Rue, 38.
Rue d'Italie, 36;	Rue de la Fosse-aux-Chênes
Rue de l'Epeule, 188;	**A TOURCOING**
Rue de Tourcoing, 155;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue du Tilleul, 123;	Rue de Gand, 91;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Corneille, 7;	**A CROIX** Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue du Collège, 71 bis;	**A WATTRELOS**
Rue de la Halle, 9;	Salembier-Hollebecq, r. Carnot
Boulevard de Paris, 21;	**A LILLE**
Rue Notre-Dame, 27;	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

WATTRELOS
Le délicieux beurre de la laiterie d'Oostcamp arrive frais tous les jours du dépôt principal de Roubaix chez M Salembier-Hollebecq, épicerie du Centre, rue Carnot.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

FEUILLETON DU 4 MAI 1895. — N° 15

UN ROMAN DE FEMME

par Pierre MAËL

PREMIÈRE PARTIE

VIII

Or, ces mois étaient venus. Depuis que l'équinoxe avait permis le retour des nuées, le ciel jusque-là si limpide, la mer jusque-là si bleue, s'étaient mis, l'un et l'autre, à prendre ces teintes grises qui, en Bretagne surtout, annoncent trop longtemps d'avance le deuil de la nature.

Maintenant, il arrivait fréquemment à la nappe immense de se couvrir de moutons, d'écumer à bordure des plages et sur les assises rocheuses de la côte.

Mais rien encore n'annonçait l'approche des grandes tourmentes et des assauts échevelés de l'Océan.

Les travaux de restauration marchaient bien, et le manoir rajeunissait à vue d'œil. Il prenait même une bonne tournure, presque élégante. Sur les plans d'un jeune architecte de Pont-l'Abbé, mais après critique de son propre goût, très sûr en matière d'art, Pauline avait ajouté aux ailes du pavillon massif des tourelles en poivrières soutenant une fort gracieuse véranda toute en pierre.

Il ne passait pas de jour que mademoiselle Dérilly ne vînt jeter un coup d'œil sur les travaux.

A la vérité, ce n'était point là la préoccupation qui l'y attirait. Elle y trouvait surtout l'occasion de revoir Henry, de l'approcher, d'engager avec lui une de ces conversations dans lesquelles elle ne cherchait que la joie de son cœur, mais dont elle retirait tout profit pour l'éducation de son esprit et de son caractère.

En outre, ces promenades quotidiennes la mettaient en contract avec la population indigente et laborieuse.

Maintenant on la connaissait bien à Tréguennec. D'abord sa beauté avait effrayé plus encore que séduit. Cette Parisienne élégante était trop riche, trop bien mise pour n'avoir pas quelques-uns de ces damnables défauts qui perdent les âmes Le curé lui-même avait commencé par des préventions à son encontre. Ces préventions n'avaient pas tenu contre la bonté et la générosité de son opulente paroissienne, et malgré les méchants propos de quelques mauvaises langues, les gens du peuple, à leur tour, en voyant Pauline s'entretenir avec le vénérable prêtre sur le pied d'une familiarité respectueuse, avaient conçu d'elle une meilleure opinion. Ce n'était donc pas la mécréante ou l'effrontée qu'on avait essayé de leur représenter ? Nulle arme défensive n'est aussi sûre que la charité.

Pauline était naturellement, spontanément charitable. Elle l'était avec simplicité, avec discrétion. Elle faisait le bien sans le dire, et sa main gauche ignorait toujours les actes de sa main droite.

Aussi le renom de sa bienfaisance s'était-il rapidement étendu. Chose étrange ! C'étaient les obligés eux-mêmes qui l'avaient créé et de la façon la plus normale du monde.

Un dimanche, à la grand'messe, on avait vu paraître les quatre petites filles du pêcheur Le Huérou, vêtues de robes de drap bleu toutes neuves, leur seyant à ravir et si bien faites que, tout de suite, les commères avaient compris que ni la femme Le Huérou ni aucune couturière du pays n'en avait pu tailler de semblables.

— Ben sûr, — avait risqué une voix, — que la Jeanne elle a fait venir ces robes-là de Quimper, et peut-être de plus loin.

Dans la journée, entre messe et vêpres, et, après vêpres, pendant les promenades à travers la campagne, jusqu'au bord de la mer, on avait longuement causé de l'événement. Quelqu'un avait même dit en plaisantant à Jeanne Le Huérou :

— Pour lors, la Jeanne, t'as donc fait un héritage pour nipper tes petiotes comme ça, à c'te heure ?

Elle avait répondu, un peu rouge, un peu embarrassée :

— Ben sûr que non que je n'ai pas fait d'héritage. Mais c'est que j'ai fait des journées à Pont-l'Abbé, chez la demoiselle de Paris. Alors elle m'a demandé comme ça si ce serait que j'aimerais mieux être payée en argent ou qu'elle me ferait un cadeau pour les petites. Alors vous comprenez que j'ai préféré le cadeau.

Elle n'osait pas encore avouer la bienfaisance, ni raconter que mademoiselle Dérilly avait commencé par lui payer, « en argent », le prix de ses journées. Ces réticences sont fréquentes dans le peuple, et le sentiment de la reconnaissance a fort à faire de vaincre les hypocrisies de la fausse honte.

Aussi l'une des voisines de la femme Le Huérou ne se gêna-t-elle pas pour lui dire en ricanant :

— Sans compter que tu as eu joliment raison. A vingt sous par jour, il t'aurait fallu deux mois de journées pour payer des robes comme ça à tes filles. Si tu as travaillé six jours c'est le plus.

Le dimanche suivant, ce fut précisément le tour de cette excellente commère, prompte aux insinuations, de s'expliquer sur la provenance d'un costume tout neuf arboré, ce jour-là, par son petit-fils Alain.

Elle n'y alla point par quatre chemins ; elle s'expliqua crûment :

— Dame ! Je n'ai rien à cacher, moi. Je ne fais pas comme la Jeanne, moi. C'est ben sûr que c'est la demoiselle qui a habillé mon gars. Même qu'elle l'a fait sans embarras, et qu'elle a commandé pour moi une broderie neuve à Quimper.

Or chacun sait qu'elles coûtent cher, ces broderies. Rien qu'une garniture de plastron pour une vieille Bigouden atteint le prix énorme de trente-quatre francs.

Ce fut ainsi que se répandit le renom de bonté attaché aux actions de Pauline.

Elle n'avait pas encore appelé le recteur pour bénir la nouvelle demeure que, dans tout le pays, elle passait pour une sainte. Force était bien aux mauvaises langues de se taire ou de chercher pâture ailleurs.

Mais comme les méchants ne désarment jamais, voilà que les ennemis inconnus qui haïssaient la *Parisienne, sans savoir pourquoi, peut-être simplement* parce qu'il était dans leur caractère de haïr, s'avisèrent de baver leur venin sur les rapports très innocents qui existaient entre Henry Sermain et Pauline Dérilly.

Bien entendu, on ne commença point par l'attaque immédiate.

Le premier propos lancé fut une sorte d'apologie commune des deux jeunes gens afin d'habituer l'opinion à rapprocher leurs noms comme leurs images.

Une vieille épicière de Tréguennec qui, jadis, avait « fait chaudière » à Ouessant, en dépouillant les pêcheurs ses malheureux clients, ouvrit le feu avec des paroles laudatives.

— Sont-ils bien, tous les deux ! — énonça-t-elle sur le ton de la plus naïve admiration. — Si on ne dirait pas que le bon Dieu les a faits pour se marier ensemble ! Et qu'ils n'ont pas même l'air de le penser quand ils sont ensemble.

— Tiens ! — s'écria une brave mère de sept enfants, — qui vous dit qu'ils ne le pensent pas ?

— Parce que, des fois, ça serait déjà fait, j'imagine. A moins qu'ils n'aient pas besoin de se marier tout de même.

— Ça, on ne peut jamais savoir, ricana Peau-de-Bouc, une espèce d'enfant trouvé à tête de nègre, qui était venu on ne savait comment dans le pays et n'y vivait que de travaux d'occasion donnés par l'un ou l'autre, aidant celui ci à couper son blé, celui-là à fouler son vin, — et qu'on redoutait à cause de sa vigueur qui le rendait dangereux dès qu'il était ivre.

Telle fut la première lâcheté commise dans l'ombre contre la charmante créature dont les mains ne s'étaient ouvertes, jusque-là, que pour répandre le bienfait autour d'elle.

Il est probable que, même le sachant, Pauline ne s'en fût pas autrement inquiétée, qu'en tout cas elle aurait pardonné aux auteurs de la calomnie.

Mais elle ignora les propos. Aucune voix ne lui en apporta l'écho. D'ailleurs, elle trouva sur place des défenseurs inconnus. La mère Pidoux était trop bien connue, elle, et sa réputation d'usurière, bien établie, n'avait jamais été contrebalancée par la louange d'aucune action généreuse accomplie par elle.

Ses insinuations ne pouvaient donc devenir dangereuses qu'au cas où elles trouveraient un écho dans l'âme de quelque personnage d'une autorité plus grande et d'un caractère moins décrié.

Ce complice ne se rencontra pas. Force fut à la malfaisante duègne de se taire devant le cri de la réprobation universelle ou, tout au moins, de mettre des sourdines à sa méchanceté.

La survenance de la mauvaise saison, avec son cortège de fléaux, fut pour Pauline l'occasion de gagner de nouvelles sympathies en fortifiant celles qu'elle avait déjà su se concilier. Et ce fut aussi à la faveur de ces circonstances fréquemment émouvantes qu'elle noua avec Henry Sermain le premier lien vraiment fort d'une affection, qui, chez la jeune fille, n'avait cessé de croître depuis le premier jour où elle avait pris naissance dans le salon de la baronne du Chaisne.

Il y avait, au hameau de Kerjoanno, à deux kilomètres de Tréguennec, une famille de pêcheurs particulièrement intéressante. A dire le vrai, cette famille ne comptait plus que deux représentants : le père, Barthélemy Braz, et son fils Lân, ou Alain, âgé de huit ans. Elle avait été nombreuse pourtant, cette famille, puisque Barthélemy Braz avait eu cinq enfants de sa femme Maddalen Guerno. Mais, de ces cinq enfants, deux étaient morts en bas âge ; deux autres, engagés comme mousses, avaient péri noyés. La mère n'avait pu supporter cette continuité de malheurs. Elle s'était éteinte encore jeune, puisqu'elle n'avait que trente-quatre ans, laissant à son mari la charge d'un pauvre petit être âgé de trois ans à peine.

Barthélemy n'était plus jeune, lui. Il avait dépassé la quarante-cinquième année. Il demeurait cependant robuste encore, plus usé par le chagrin et la misère que par le temps. Il n'avait jamais murmuré ni maudit le sort. C'était un travailleur infatigable, qui s'était associé à quelques camarades de Saint-Gwénolé pour armer un bateau de pêche en commun et chercher la sardine aux abords du terrible promontoire.

(*A suivre*) PIERRE MAEL.

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **timbre caoutchouc** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boite en métal blanc inoxydable. — Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusqu'à **2f. 50**, selon le genre. Initiales entrelacées **0 f. 50.**